

# Lancement des activités la Zone Technique du Port de Petit-Bourg

## Édito du Maire

Chers Petit-Bourgeois, chers Amis,

La majorité municipale et moi-même avons souhaité valoriser notre magnifique façade maritime, revitaliser notre cœur de ville, le tout avec l'objectif d'accompagner le développement économique, culturel et touristique du territoire.

Dans ce cadre, nous avons engagé des projets d'infrastructures maritimes et portuaires visant à offrir à notre population, aux plaisanciers et aux pêcheurs de nouveaux services liés au nautisme. Ces aménagements permettront également de créer des espaces d'attractivité, d'animation et de promenade pour tous. C'est dans cette optique que nous vous informons de la fermeture au public de la Zone Technique du Port (ZTP), à compter du vendredi 29 novembre 2024.

Cette disposition vise à sécuriser la circulation des engins de manutention et à faciliter le début de l'exploitation de l'aire de carénage en toute sécurité.

Nous comptons sur votre compréhension et de votre soutien dans cette démarche qui contribuera à poursuivre l'aménagement de notre littoral.

**Le Maire, David Nebor**

**Le site, aménagé par la Ville de Petit-Bourg, accueille les équipements suivants :**



**Un Hangar de 400 m2 dédié à la maintenance nautique**



**Un parking et un aménagement terrestre plus étendu**



**43 racks de trois étages pour 63 unités motorisées de 1,5 T A 5T**



Une remorque « Quicklev » de 5T



Un chariot élévateur pour bateau

La société **SOGUAMAR**, une entreprise guadeloupéenne, y développera des activités liées au nautisme: stockage à sec de bateaux, carénage, entretien, etc.

## Horizon 2030

La Ville envisage de développer dans les prochaines années, un projet portuaire ambitieux, en augmentant la capacité de la zone technique et de stockage à sec des bateaux, mais aussi en déployant un vaste bassin de mouillage complété d'un aménagement urbain de type marina qui offrira des services, des commerces et aussi des espaces de restauration.



**Consulter le livret numérique :**

[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

**A qui s'adresser ?**

**Service Technique**



0590 38 05 02



Bellevue, 97170 Petit-Bourg

---

**Rénovation**

**des**

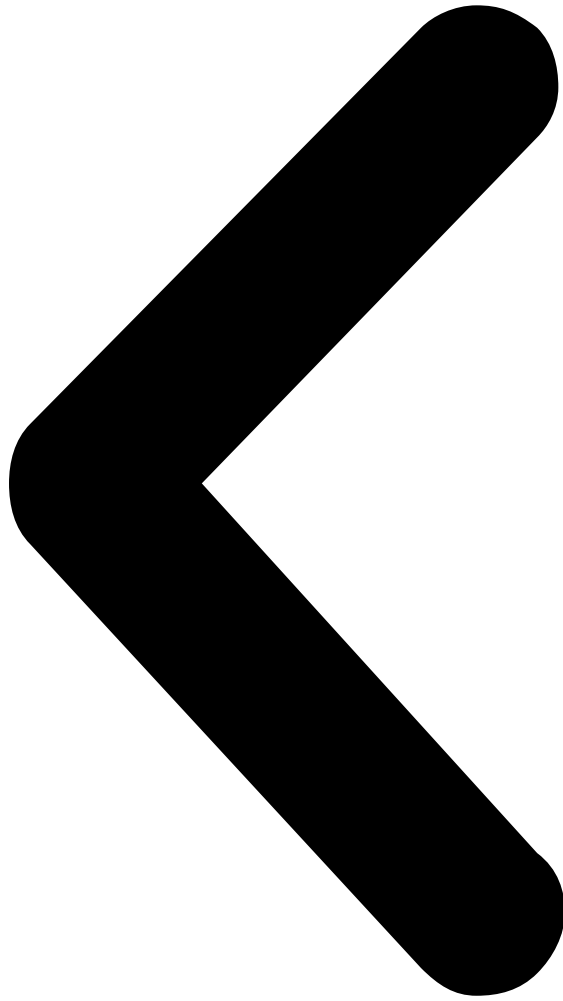
# infrastructures sportives de la Ville

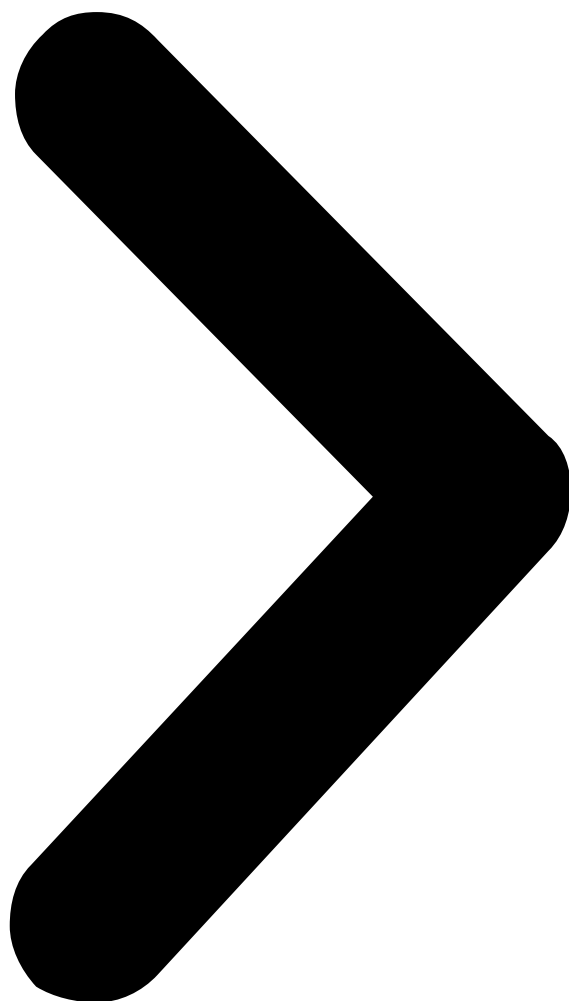
Dans le cadre de la politique de modernisation et de remise à niveau des équipements publics, la Ville s'engage dans la modernisation et la rénovation de ses infrastructures sportives. Ce projet s'inscrit dans une démarche de démocratisation du sport, d'inclusion sociale sur le territoire et d'offrir aux sportifs de la Ville des espaces de qualité.

## Complexe sportif Daniel VINCENT de Tivoli

Les travaux de ce complexe sportif ayant débuté le 10 février 2020, sont aujourd'hui terminés. Celui-ci a été inauguré le 12 août 2022 par David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg. La rénovation du plateau sportif de Tivoli a permis de redonner vie à un espace grandement fréquenté par les habitants de Prise – d'Eau. Grâce à une nouvelle surface, de nouveaux équipements et un éclairage amélioré, ce plateau est aujourd'hui un lieu idéal pour les amateurs de sports comme le football, le handball, le basket, le street workout et la marche.





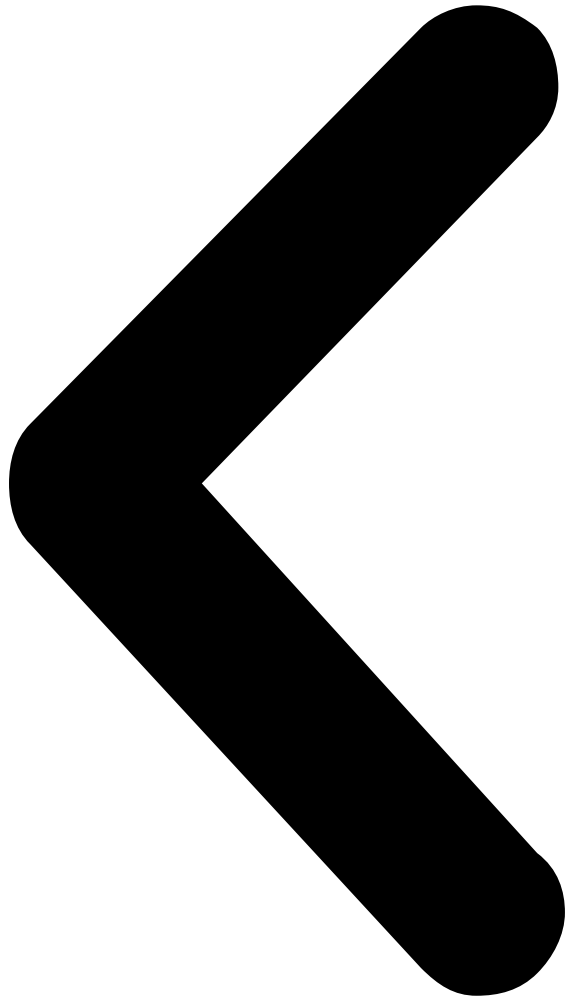


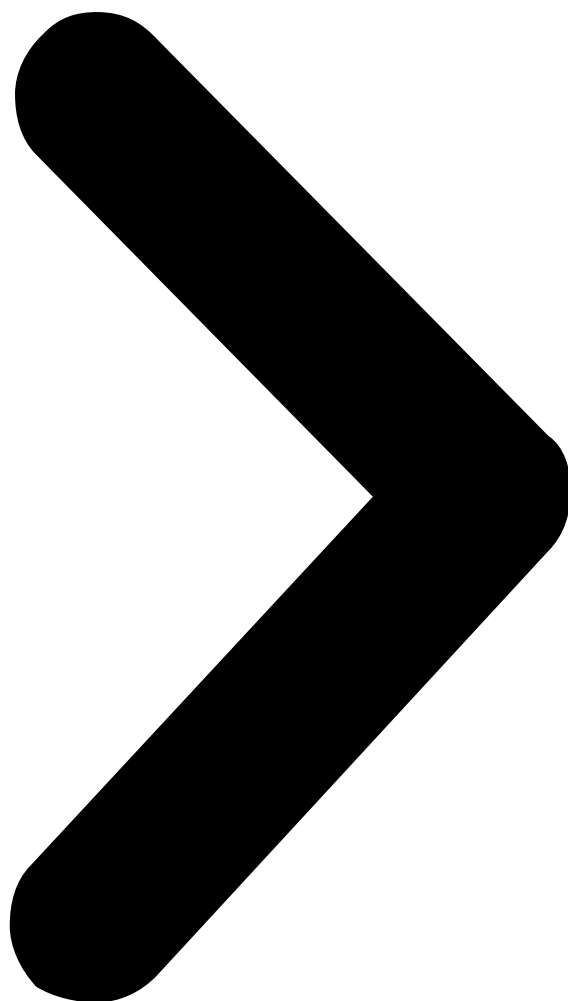
## **Plateau multisport de Blonde**

Les travaux ayant commencé à la même période que ceux du complexe sportif Daniel VINCENT, sont également achevés. Celui-ci a été inauguré le 22 novembre 2022, par le Maire et le Président de Région Ary CHALUS. Cet espace multisport à Blonde a été rénové pour permettre aux jeunes du quartier, mais également aux écoles environnantes de s'adonner à une multitude d'activités sportives. Polyvalent, il est équipé pour accueillir des sports tels que le football, le basketball, le handball et également équipé d'un espace de

street workout.







## **Terrain de basket de Pointe-à-Bacchus**

Ce lieu étant régulièrement utilisé par les basketteurs et les associations de la Ville méritait d'être rénové, pour leur permettre de pratiquer leur activité en toute sérénité. Aujourd'hui, les utilisateurs de cet espace bénéficient d'un revêtement de sol et de paniers de basket neufs.



# A qui s'adresser ?

## Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



Rue SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

---

# Redynamisation du Centre-Bourg

## Edito du Maire

La Ville de Petit-Bourg a inscrit une série d'opérations d'ampleur visant à valoriser et animer son centre-bourg, à développer sa façade maritime et à investir son littoral.

C'est en ce sens qu'en 2014, la Ville de Petit-Bourg adoptait le 1er plan de financement de l'opération de revitalisation du Centre-Bourg, et quelques années plus tard en 2022 celui des travaux d'équipement et de superstructures du port de la Vinaigrerie.

Cofinancés par l'Union Européenne, la Région Guadeloupe et la Municipalité, ces espaces sont le fruit de plusieurs années de réflexion, de concertation et de travaux.

L'équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d'échanges et de rencontres que chacun pourra

s'approprier chaque jour.

L'équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d'échanges et de rencontres que chacun pourra s'approprier chaque jour.

Désormais ces aménagements rythmeront le cœur de notre belle commune, un territoire dynamique, attractif et durable.

Et aujourd'hui, au terme de ces chantiers, c'est avec une immense joie et une grande fierté que nous vous embarquons dans une balade inaugurale pour découvrir le hangar de la zone technique du port mixte et les équipements destinés au stockage à sec des bateaux, les travaux d'aménagement de la frange littorale et du boulevard Omer Ninine, les travaux de réhabilitation du marché Henriette CALIF, et surtout la place de la mairie entièrement rénovée.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce projet, les architectes, les urbanistes, les bureaux d'études, les artisans, les entreprises, pour leur professionnalisme et vous également, chers concitoyens, pour votre patience.

Votre contribution est essentielle pour construire ensemble l'avenir de notre commune.

Votre dévoué maire,

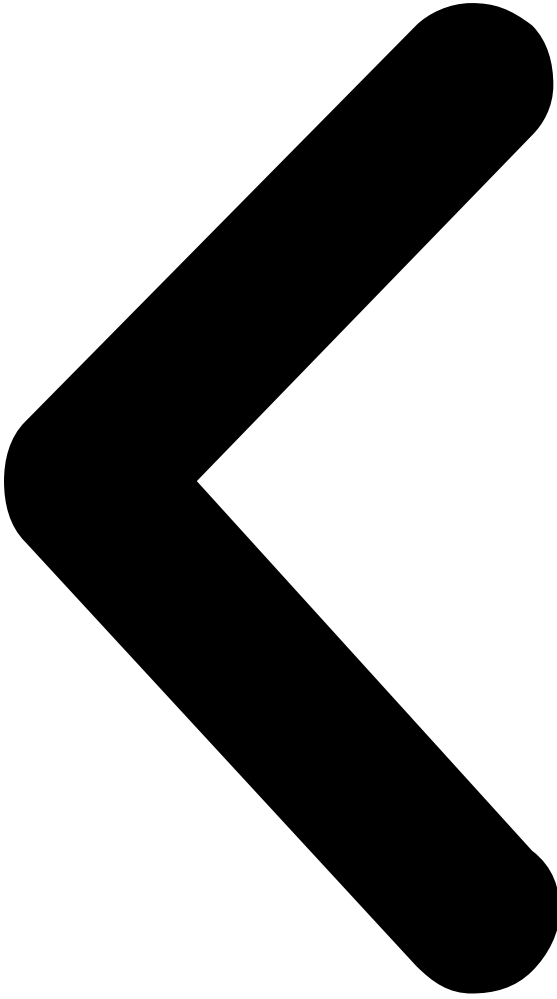
**David NEBOR.**

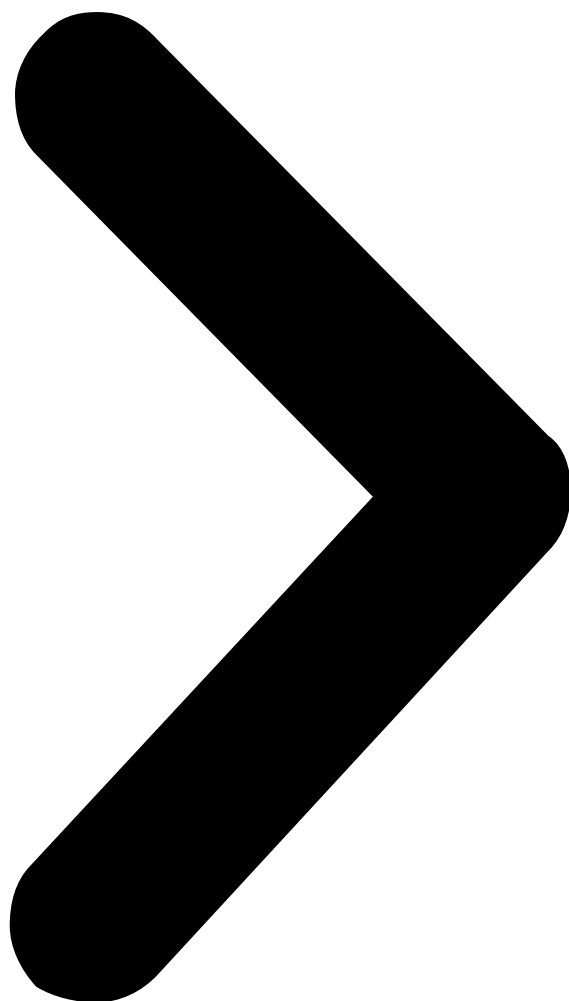


## **Réhabilitation du marché Henriette CALIF**

Du nom de Madame Aristide Antoinette Henriette PRUDENT épouse CALIF (31/08/1923-7/11/2018), la municipalité a souhaité donner un coup de neuf à l'ancestral marché du Bourg afin d'accueillir dans de meilleures conditions les marchands et les visiteurs.

Cette rénovation s'inscrit aussi bien dans une dynamique de développement économique que dans une démarche de valorisation du patrimoine de la ville.





## **Réalisation du hangar de la zone technique du port**

Un futur espace de stockage et de maintenance nautique, qui vient compléter les travaux d'aménagement et d'équipement de la zone technique du port de la Vinaigrerie.

Cette dernière livrée en 2018, est désormais constituée d'une plate-forme d'environ 4 000m<sup>2</sup>, d'un espace de stockage à sec pour une soixantaine d'unité, d'une structure de réparation et d'entretien, d'un bord à quai et d'un plan incliné pour

faciliter la mise à l'eau des bateaux.

L'ambition de la municipalité est ainsi d'offrir à la population et aux plaisanciers des équipements portuaires d'envergure, en créant le 1er port à sec de l'archipel.



### **Le coût des travaux d'équipements :**

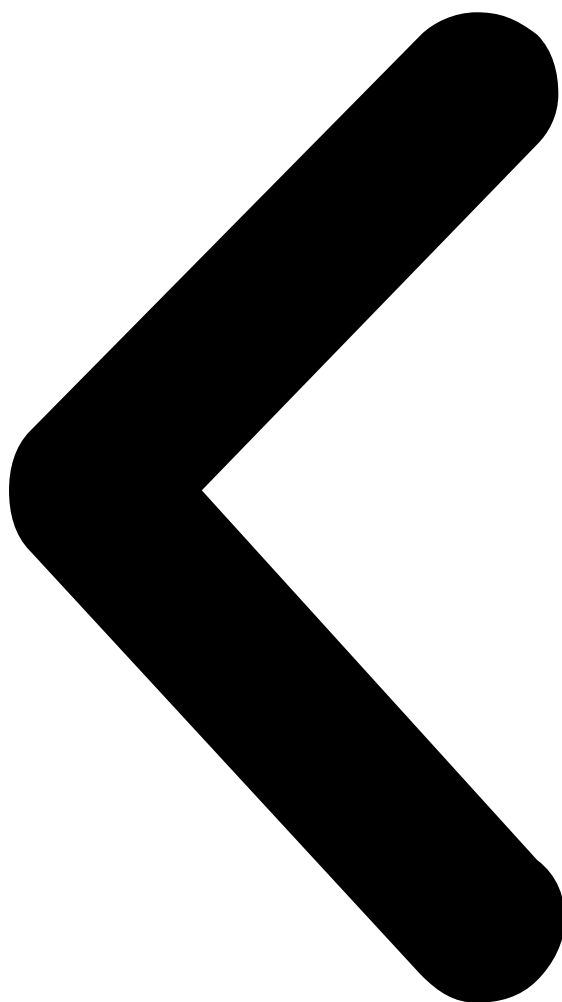
- Le coût des travaux pour la réalisation du hangar s'élève à 1 100 000 euros HT
- Le coût pour les équipements du port sec s'élève à 490 000 euros HT
- Un projet cofinancé à 100% par le FEDER

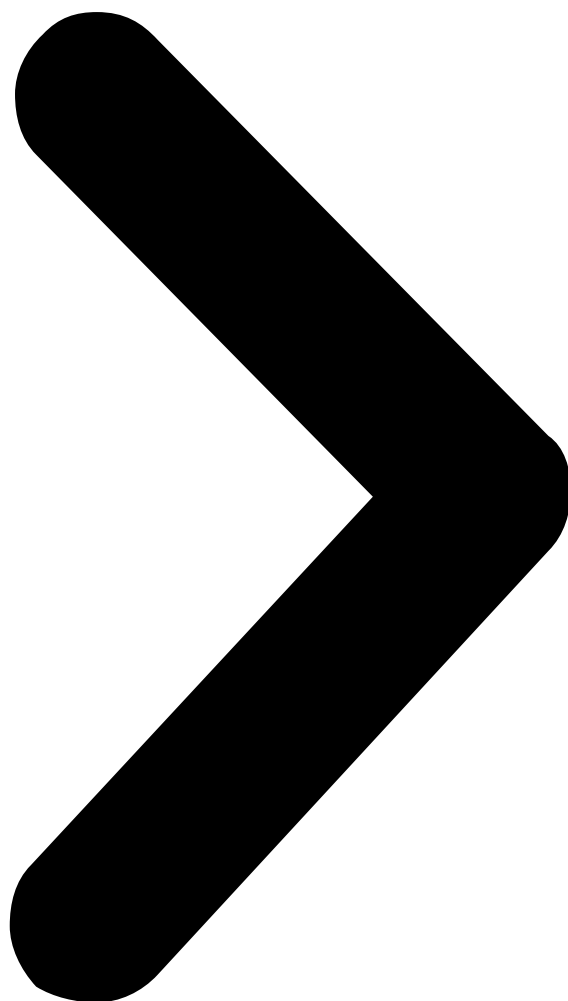
## **Aménagement de la frange urbaine littorale et du Boulevard Omer NININE**

Dans le cadre du projet de redynamisation du Centre-Bourg et du développement de notre façade maritime, l'ambition renouvelée pour l'équipe municipale est de permettre à la

population de se réappropriier le littoral et d'offrir aux petits-bourgeois un espace de promenade convivial dans le respect des nouvelles règles de sécurité, de stationnement et d'éclairage public.

Le boulevard Omer NININE porte le nom de l'ancien Maire de Petit-Bourg (1945 à 1965), ancien Président du Conseil Général, qui a été l'initiative de nombreux aménagements sur le territoire et le précurseur des travaux d'aménagement du bord de mer.





**Le coût des travaux d'équipements :**

- Le coût des travaux s'élève à 942 000 euros HT
- Un projet cofinancé par la FEDER

**Travaux d'aménagement de la place  
de la Mairie désormais dénommée «  
Place Dominique LARIFLA »**

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-

Bourg, l'équipe municipale a décidé de lancer d'importants travaux de requalification de la place de la Mairie, afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux, moderne et durable au Centre-Ville.

Le site propose aujourd'hui 5 espaces différenciés et connectés : un square favorisant la mise en valeur de la conque de lambi, dédié à la restauration, une aire de jeux pour les enfants, une palmeraie des Arts Urbains et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

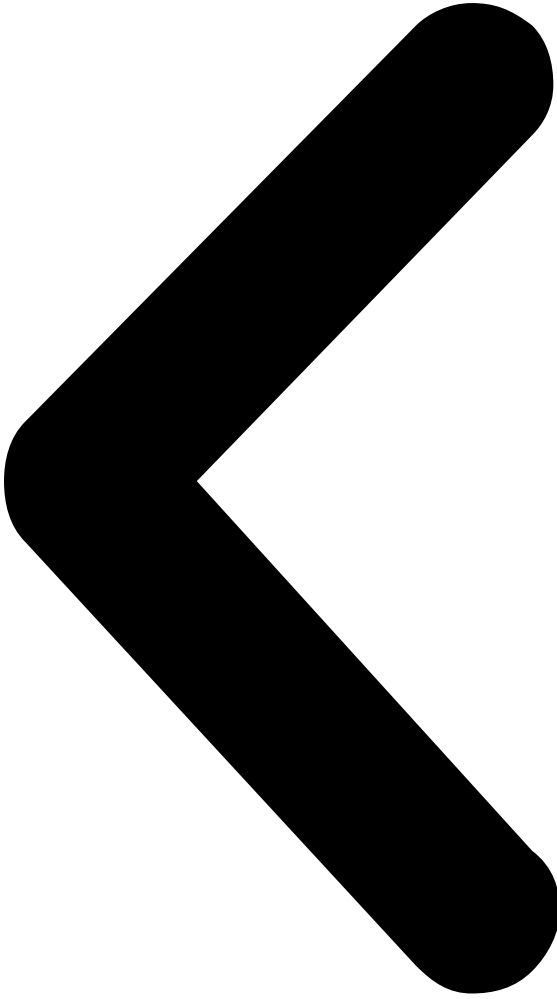
**À savoir :** Dominique LARIFLA, figure emblématique de notre Ville et plus largement de la Guadeloupe. Ancien maire de Petit-Bourg, ancien Président du Conseil Général, ancien Député et ancien Sénateur de la Guadeloupe.

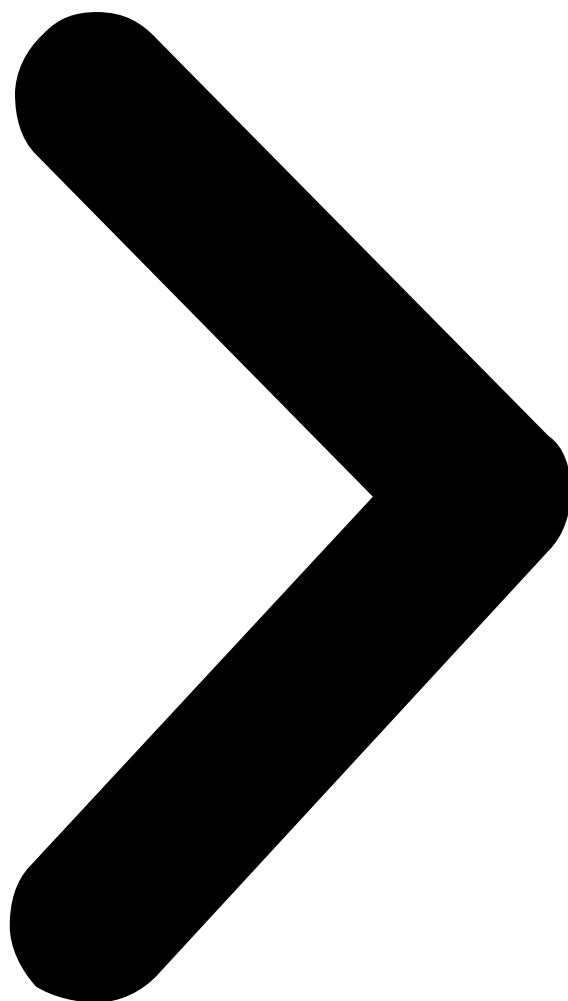












### **Le coût des travaux d'équipements :**

- Le coût des travaux s'élève à 5 796 000 euros HT
- Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 4 057 200 euros HT, la Région Guadeloupe à hauteur de 695 520 euros HT et la Ville 1 043 280 euros HT

### **À voir...**

[https://youtu.be/Fa\\_UrEl8LRE](https://youtu.be/Fa_UrEl8LRE)<https://youtu.be/GMuYdTUhBUw>

# A qui s'adresser ?

## Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg



service.courrier@ville-petitbourg.fr

---

## Travaux de la place de la Mairie : contrainte de circulation

La circulation autour de la place sera très contrainte en raison des travaux sur les rues périphériques suivantes :

- Volcy BASTARD,
- Yacinthe GERIAC,

- Hégesippe LEGITIMUS,
- et Victor SHOELCHER .

## **Jusqu'au 07/08 :**

- Circulation totalement coupée sur les rues BASTARD, GERIAC et LÉGITIMUS;
- Circulation alternée sur la rue SHOELCHER.

## **Du 08/08 au 11/08 :**

- Circulation totalement coupée sur la rue SHOELCHER;
- Circulation reportée sur les rues BASTARD, GÉRIAC et LÉGITIMUS.

***Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et fortes perturbations de la circulation sont à prévoir;  
Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.***

## **Bon à savoir**

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans la continuité du projet de redynamisation du Centre Bourg afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg



## NOUVELLE ÉTAPE DANS LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Circulation très contrainte en raison des travaux sur les rues périphériques  
(BASTARD, GÉRIAC, LEGITIMUS et SCHOELCHER)

### Jusqu'au 07/08 :

- Circulation totalement coupée sur les rues **BASTARD, GERIAC et LÉGITIMUS**;
- Circulation alternée sur la rue **SCHOELCHER**.

### Du 08/08 au 11/08 :

- Circulation totalement coupée sur la rue **SCHOELCHER**;
- Circulation reportée sur les rues **BASTARD, GÉRIAC et LÉGITIMUS**.

**Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et fortes perturbations de la circulation sont à prévoir**

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81      [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)

# A qui s'adresser ?

Services Techniques



0590 69 67 81







---

# Mise en sûreté des habitants menacés par l'érosion du littoral

Le vendredi 1er septembre 2023, avait eu lieu le lancement de la première vague de déconstruction des habitations menacées par le risque d'effondrement de la falaise littorale. Aujourd'hui, l'ensemble des constructions ont été démolies et les habitants ont pu être relogés.

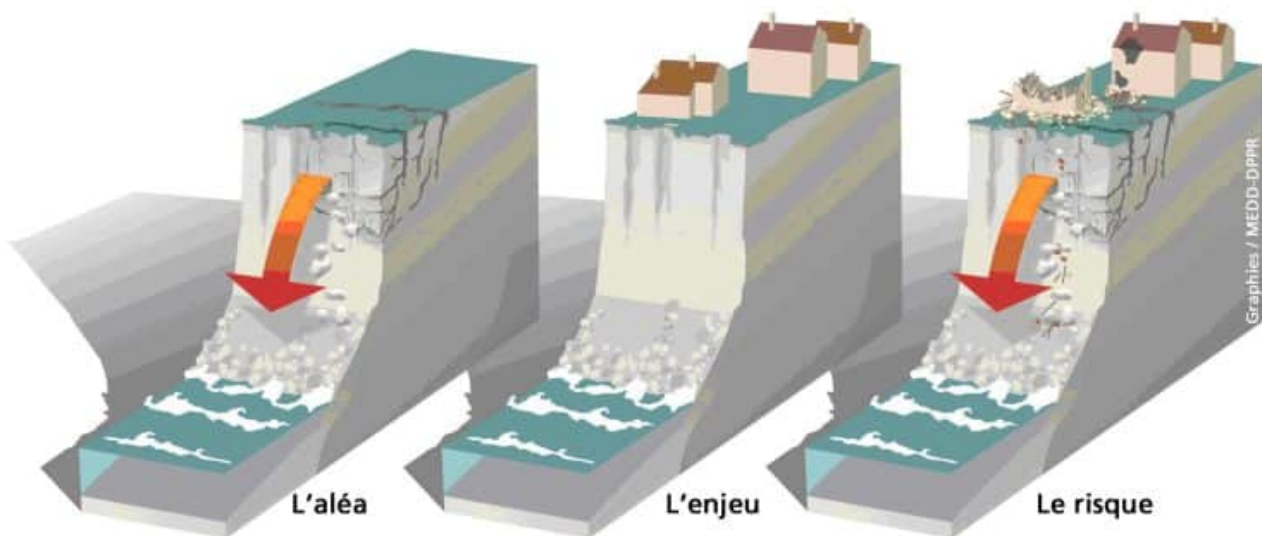
# Qu'est-ce que l'érosion du littoral ?

L'érosion de la frange littorale est un phénomène naturel mais préoccupant qui affecte de nombreuses côtes à travers le monde, y compris celles de Petit-Bourg. Ce processus se caractérise par le recul progressif du rivage sous l'effet de l'action des vagues, des courants marins et des intempéries, entraînant la perte de terres et de biens. À long terme, l'érosion peut menacer les infrastructures, les habitats naturels et la sécurité des habitants vivant à proximité des côtes. A noter que sur les 32 communes du département, 17 sont concernées par ce phénomène

Face à cette réalité, la Ville de Petit-Bourg s'est engagée à sensibiliser la population sur les enjeux liés à l'érosion littorale. Des campagnes d'information et des ateliers éducatifs ont été organisés pour expliquer ce phénomène, ses causes et ses conséquences. La participation active de la communauté est essentielle pour renforcer la résilience de notre littoral et protéger notre environnement pour les générations futures.

*« L'érosion des côtes est un phénomène naturel dû aux effets du vent, des courants ou des variations du niveau de la mer. Elle est accentuée par les activités humaines et le changement climatique (hausse du niveau des mers et intensité des phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes..). »*

*info.gouv.fr*



## La déconstruction des habitations à risque

Face à la menace grandissante de l'érosion littorale, la Ville de Petit-Bourg a pris des mesures décisives pour garantir la sécurité de ses habitants. Après une étude approfondie et un diagnostic précis des zones les plus à risque, il a été décidé de déconstruire les habitations situées dans les secteurs de Bel-Air et de Bovis. Cette initiative, bien que difficile, était nécessaire pour prévenir des situations d'urgence et protéger des vies humaines.

La déconstruction des habitations a été réalisée de manière méthodique et sécurisée, en collaboration avec des experts en gestion de risques et en ingénierie. Chaque étape du processus a été soigneusement planifiée pour minimiser les perturbations et assurer la sécurité de tous.

L'ensemble des habitations identifiées comme étant en danger a été déconstruit avec le souci de préserver l'intégrité environnementale de la zone. Cette démarche proactive permet de réduire les risques et de préparer le terrain pour des projets futurs visant à stabiliser le littoral et à renforcer la résilience de la communauté face à l'érosion. La protection de notre littoral reste une priorité pour la municipalité.







# **Le relogement des habitants concernés**

Les familles concernées par la déconstruction de leurs habitations ont été au cœur des préoccupations depuis le début de cette opération. Grâce à un partenariat étroit avec les services sociaux et les agences de relogement, tous les habitants impactés ont pu être relogés. Chaque famille a reçu un accompagnement pour faciliter cette transition, avec des solutions de logement pérennes et adaptées à leurs besoins.

La mise en sûreté des habitants de Petit-Bourg face à l'érosion littorale est une priorité absolue pour la municipalité. Nous restons mobilisés pour surveiller l'évolution du littoral et continuerons à mettre en œuvre des actions visant à protéger notre territoire et ses habitants. Ensemble, nous pouvons faire face à ces défis environnementaux et assurer un avenir sécurisé pour notre belle ville.

**Décembre 2021: 1ère vague de remise des clés de leur nouveau logement aux personnes impactées par l'érosion côtière**





## À voir...

[https://youtu.be/KS729hK1b\\_c](https://youtu.be/KS729hK1b_c)<https://youtu.be/o0sVfsYctsU><https://youtu.be/TRAc2bMwy0o>

## A qui s'adresser ?

### Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER



urbanisme@ville-petitbourg.fr

---

# Démolition Voirie zone parvis rue Hyacinthe Gériac

Travaux de la place de la Mairie de Petit-Bourg.

**Fermeture de la rue Hyacinthe  
GERIAC à partir du mardi 23 juillet  
2024.**

Nature des travaux :

- Démolition de la voirie,
- coulage du béton

## **Bon à savoir**

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans la continuité du projet de redynamisation du Centre Bourg afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg



PETIT-BOURG



## NOUVELLE ETAPE DANS LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE

A compter du 23 Juillet 2024  
**Fermeture de la Rue Hyacinthe Geriac**

Démolition de la voirie  
Coulage du béton



**Réouverture de la rue prévue  
le 02 août 2024**

**Dans le cadre de ces travaux de possibles  
nuisances sonores et fortes perturbations de  
la circulation sont à prévoir**

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gêne occasionnée  
et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81      [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)

## A qui s'adresser ?

Services Techniques



0590 69 67 81







---

# Nouvelle étape dans les travaux de la Place de la Mairie

Dans le cadre des travaux de redynamisation du Centre Bourg et de réhabilitation des infrastructures de proximité dans les quartiers, la Ville de Petit-Bourg vous informe que les travaux de la place de la Mairie se poursuivent.

Dès le jeudi 2 mai 2024, les travaux seront lancés *sur les rues Volcy Bastard, Yacinthe Gériac et Hégesippe légitimus*

**Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.**

Pour rappel, le Maire, David NEBOR, mène une politique territoriale tournée vers le confortement du rôle fédérateur du centre-bourg et la valorisation de la façade littorale, à travers différents projets, favorisant : l'aménagement d'espaces publics agréables et conviviaux (promenade littorale, points de vue, esplanades...), ainsi que l'installation d'activités économiques.

A l'issue des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés :

- 1 îlot urbain,
- 1 square dédié à la restauration,
- une aire de jeu pour enfants,
- une palmeraie des Arts Urbains,
- et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

Le Maire, rappelle que durant ces travaux de possibles nuisances sonores sont à prévoir et même des perturbations de la circulation. Il demande à tout un chacun de faire preuve de patience et de civisme durant les différents chantiers menés par la Ville.

Petit-Bourg, une Terre d'avenir, une ville qui se réalise !

# A qui s'adresser ?

## Services techniques



0590 67 69 81



97170 Petit-Bourg





---

# **Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 11 Avril 2024**

**La Ville de Petit-Bourg a voté son budget primitif 2024 en équilibre avec l'ambition de faire de Petit-Bourg, une Terre d'avenir et une Ville qui se réalise !**

Temps fort de la démocratie locale, les conseillers municipaux se sont réunis lors du 3ème Conseil Municipal de l'année. Mme Jocelyne BOURGUIGNON, élue déléguée aux Affaires Financières de la Ville a présenté la juste concordance des résultats du compte de gestion de l'année écoulée à celui du compte administratif de la Ville.

Les élus ont ensuite approuvé le budget primitif 2024 et statué sur plusieurs sujets liés à la participation de la Ville à différents évènements sportifs organisés par les associations du territoire tels que la course cycliste ZEB A PIK 971, la Course Relais « 0 MIL DEFI », ou encore la matinée d'animation intitulée « A PETIT-BOURG LA NATURE NOTRE PLUS BEAU TERRAIN DE JEU » qui aura lieu le 28 avril 2024.

Autre temps fort du Conseil Municipal, le Maire a présenté le rapport 2023 sur la situation en matière égalité Femmes/Hommes au sein de la collectivité. Grande cause nationale, la municipalité, en qualité d'employeuse, entend impulser un plan d'actions en faveur de l'égalité Femmes/Hommes.

# Ce qu'il faut retenir du budget primitif de 2024...

Le budget présenté et adopté par les élus s'élève à 47 558 047,76 € dont 40 012 303,54€ en section de fonctionnement et 7 545 744, 22€, en section d'investissement.

## A qui s'adresser ?

### Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



[communication@ville-petitbourg.fr](mailto:communication@ville-petitbourg.fr)











## **Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 21 Mars 2024**

**Temps fort de la démocratie locale,  
les conseillers municipaux se sont  
réunis ce jeudi 21 mars 2024 à  
l'occasion du 2ème Conseil**

# Municipal de l'année 2024.

Les élus ont notamment débattu sur les orientations budgétaires de l'année et approuvé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition des toitures communales en vue de l'exploitation en photovoltaïque.

Ils ont également désigné le conseiller municipal, M.Gilbert ROUYARD, en tant que représentant de la Ville à la conférence régionale «Zéro Artificialisation Nette (ZAN) »

2024 : Petit-Bourg, une Terre de jeux, une terre d'avenir et une ville qui se réalise !!!

## A qui s'adresser ?

### Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



communication@ville-petitbourg.fr

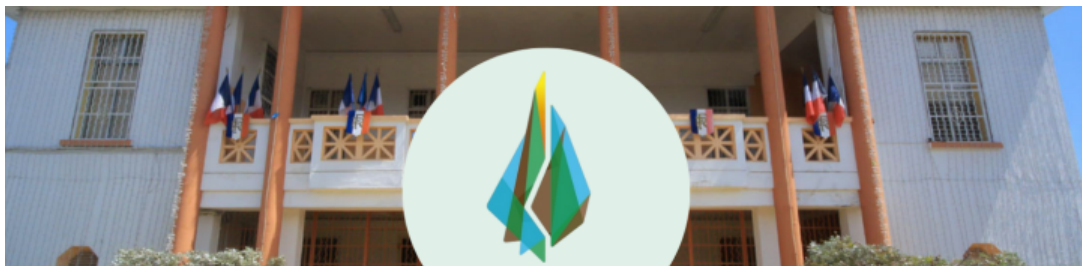
---

# Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023.

## 9EME CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2023 DE LA VILLE DE PETIT-BOURG

- **Jeunesse** : Renouvellement de l'agrément relatif à l'accueil de jeunes en service civique et approbation du plan de financement relatif à la construction d'un espace jeunesse à pointe à Bacchus
- **Petite-Enfance** : Approbation du plan de financement relatif à la construction de la maison de la parentalité
- **Travaux de réhabilitation**: Délibération de garantie d'emprunt relative à la réhabilitation de 120 logements de la résidence Bel -Air Desrozières et de 195 logements de la résidence les ALOES à Petit-Bourg
- **Associations** : Partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association « TANBOU RANDO »
- **Equipements** : acquisition de luminaires pour relamping par le dispositif des certificats d'économies d'énergies
- **Développement économique**: Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande de dérogation du territoire de Petit-Bourg au titre de l'année 2024 et ouverture de crédits pour la section d'investissement



PETIT-BOURG

## 9<sup>EME</sup> CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2023 DE LA VILLE DE PETIT-BOURG

Jeudi 21 décembre 2023

- **Jeunesse** : Renouvellement de l'agrément relatif à l'accueil de jeunes en service civique et approbation du plan de financement relatif à la construction d'un espace jeunesse à pointe à Bacchus
- **Petite-Enfance** : Approbation du plan de financement relatif à la construction de la maison de la parentalité
- **Travaux de réhabilitation**: Délibération de garantie d'emprunt relative à la réhabilitation de 120 logements de la résidence Bel -Air Desrozières et de 195 logements de la résidence les ALOES à Petit-Bourg
- **Associations** : Partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association « TANBOU RANDO »
- **Equipements** : acquisition de luminaires pour relamping par le dispositif des certificats d'économies d'énergies
- **Développement économique**: Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical pour les commerces de détail du territoire de Petit-Bourg au titre de l'année 2024 et ouverture de crédits pour la section d'investissement



[www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)



## A qui s'adresser ?

Hôtel de Ville



0590 95 38 00

Adresse



Rue Schoelcher

97170 Petit-Bourg



[contact@ville-petitbourg.fr](mailto:contact@ville-petitbourg.fr)

---

# Étude de requalification du bourg de Petit-Bourg

## VIE SCOLAIRE

Il s'agit de définir à partir d'un diagnostic urbain et socio économique les orientations de développement et de revitalisation urbaine de son centre historique.

Les bases du projet de requalification du centre bourg reposent sur les opérations suivantes :

- Ouvrir le centre vers la mer en réalisant une liaison du centre vers le port et en requalifiant le front bâti
- Valoriser la ravine onze heures
- Requalifier l'habitat dans le centre en y intégrant une réflexion spécifique sur la prise de possession et la valorisation des dents creuses
- Favoriser une cohérence et solidarité du territoire urbain en constituant des espaces urbains de liaison
- Traiter et valoriser l'espace public

Cette étude permettra à la municipalité de mettre en cohérence l'ensemble des actions et de les inscrire dans un projet global lui permettant d'avoir une vision d'ensemble pour le

nom bourg (inventaire précis et chiffré des actions à mener).

Elle décline :

- Phase 1 : État des lieux
  - Phase 2 : Projet de requalification du Bourg
- 

# **Aménagement de la plage de Viard de Petit-Bourg**

La plage de Viard est un lieu stratégique pour l'organisation de nombreuses manifestations et l'exercice de multiples activités en liaison avec la mer, le sport et la culture.

La ville souhaite aménager ce site afin de favoriser la préservation de l'environnement et améliorer sa fonctionnalité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'ouverture de la ville sur sa façade maritime.

Il s'agit pour l'essentiel :

- De structurer l'espace et d'organiser une cohabitation harmonieuse entre les différentes activités pratiquées sur le site : promenades, football, footing, activités nautiques, spectacles...
  - D'améliorer les conditions de circulation et d'aménager un espace collectif multi activités pouvant accueillir de grandes manifestations (karujet, Guadeloupe festival, fête de la Chaubette)
-

# **Le port polyvalent de la vinaigrerie de Petit-Bourg**

La création du port de plaisance s'inscrit dans un projet d'aménagement global alliant redynamisation économique et renouvellement urbain du Centre-Bourg.

Répondant à l'ambition de doter la ville de Petit-Bourg d'infrastructure d'envergure, il générera de nombreuses retombées pour l'emploi et participera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La SEMSAMAR a été désignée au courant du dernier trimestres 2010 comme maîtres d'ouvrage. Depuis le début de l'année 2011, en partenariat avec le groupement de maître d'œuvre retenu, elle réalise les études préliminaires [études de sols (et jettings), bathymétrie et topographie terrestre, études de risques (vis à vis de la surcote cyclonique)] permettant de définir le dimensionnement des ouvrages nécessaires à l'aménagement portuaire et d'inscrire la réalisation de l'ouvrage dans une perspective durable d'aménagement garante de la préservation des qualités paysagères de la façade littorale et des écosystèmes.

L'objectif est de parvenir sur la base de ces premiers éléments à arrêter le scénario définitif d'aménagement du port et d'aboutir à une phase de validation conjointement avec les services de l'État et les collectivités départementale et régionale.

## **Un équipement d'envergure**

Au cours de l'année 2012, le projet d'aménagement du port validé et chiffré, fera l'objet d'une étude d'impact (dossier loi sur l'Eau), d'une étude de biocénose concernant les conséquences de l'ouvrage sur le milieu maritime et de

courantologie.

Ce port sera polyvalent et valorisera les composantes plaisance, cabotage et pêche et aura à terme une capacité prévue de 570 bateaux.

## Coût de l'opération

- Études :
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 79 500€ HT
- Mission de maîtrise d'œuvre : 162 670€ HT
- Études préliminaires : 628 959€ HT
- Travaux :
- Programme : 23 000 000€ HT

[Communiqué de Presse 04/08/2023](#)

---

## Les commissions

### Les commissions obligatoires

#### Commission d'appel d'offres

- Membres : **David NEBOR**, Philippe DEZAC, Guy LOSBAR, Solange ANGOSTON, Jean Marc ACTRY, Jocelyne BOURGUINION
- Suppléants : Fabrice LUCE, Ketty DELVER, Jocelyne UNIMON, Nestor LUCE, Magalie SALIBUR

## **Commission de délégation des services publics**

- Membres : David NEBOR,  
Philippe DEZAC, Guy LOSBAR , Solange  
ANGOSTON, Jean Marc ACTRY, Jocelyne BOURGUINION
- Suppléants : Fabrice LUCE, Ketty DELVER, Jocelyne  
UNIMON, Nestor LUCE, Magalie  
SALIBUR

## **Commission de révision des listes électorales**

- Membres : Marie-Denise COUDAIRE,  
Rosemond SYLY, Magalie SALIBUR, Sonia TAILLEPIERRE,  
Ketty DARDOL – MINGOTAUD, Richard COQUITTE

## **Comité Technique**

- Membres : David NEBOR,  
Sonia TAILLEPIERRE, Philippe DEZAC, Nestor LUCE
- Suppléants : Guy LOSBAR, Jeanne VILOVAR, Solange  
ANGOSTON, Jacqueline LOLIA

## **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

- Membres : David NEBOR, Laura GUEPPOIS, Jean Marc ACTRY,  
Rosemond SYLY
- Suppléants : Philippe DEZAC, Jocelyne UNIMON, Solange  
ANGOSTON, Jocelyne BOURGUINION

## **La Caisse des écoles**

- Membres : Philippe DEZAC, Magalie SALIBUR, Gilbert  
ROUYARD

## **Le C.C.A.S**

- Membres : Jocelyne UNIMON, Jean Marc ACTRY, Marie-Denise COUDAIR, Jeanne VILOVAR, Sarah JEAN NOËL, Jean LANCLUME

## **Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

- Membres : Lucette GERAN, Eva CLAIRE, Philippe DEZAC, Rosemond SYLY, Jocelyne UNIMON

## **Commission Communale des Impôts Directs**

- Membres : Guy LOSBAR, Fabrice LUCE, Jocelyne BOURGUIGNON, Eddy CHICOT

## **Les commissions facultatives**

### **Finances**

- Président (e) : Jocelyne BOURGUIGNON
- Membres : Christian KANCEL, Patrick BOULOGNE, Magalie SALIBUR, Rosemond SYLY

### **Communication**

- Président (e) : Laura GUEPPOIS
- Membres : Ketty DELVER, Nestor LUCE, Jeanne VILOVAR, Loïc MANCHAUD

### **Insertion et emploi**

- Président (e) : Ketty DELVER
- Membres : Thierry TURLET, Jacqueline LOLIA, Jean-Marc ACTRY, Jocelyne BOURGUIGNON

## **Agriculture et ruralité**

- Président (e) : Christian KANCEL
- Membres : Nicolette KITTAVINY, Ketty DARDOL-MINTOTAUD, Jean LANCLUME, Jocelyne BOURGUIGNON

## **Pêche et activités nautiques**

- Président (e) : Rosemond SYLY
- Membres : Eddy CHICOT, Patrick BOULOGNE, Fabrice LUCE,
- Ketty DARDOL-MINTOTAUD

## **Tourisme et artisanat délégué à l'attractivité touristique, économique et artisanale**

- Président (e) : Sarah JEAN-NOËL
- Membres : Guy LOSBAR, Jocelyne BOURGUIGNON, Magalie SALIBUR, Jocelyne UNIMON

## **Sport**

- Président (e) : Nestor LUCE
- Membres : Nicolette KITTAVINY, Ketty DARDOL-MINTOTAUD, Laura GUEPPOIS, Rosemond SYLY

## **Culture et Valorisation du patrimoine**

- Président (e) : Thierry TURLET
- Membres : Loïc MANCHAUD, Magalie SALIBUR, Nestor LUCE, Sonia TAILLEPIERRE

## **Prévention des risques naturels et solidarité préventive**

- Président (e) : Gilbert ROUYARD
- Membres : Thierry TURLET, Guy LOSBAR, Sully LOLLIA,

Patrick BOULOGNE, Jacqueline LOLIA

## **Relations avec la Communauté d'Agglomération**

- Président (e) : Gilbert ROUYARD
- Membres : Christian KANCEL, Jocelyne BOURGUIGNON, Richard COQUITTE

## **Vie Associative**

- Président (e) : Solange ANGOSTON
- Membres : Nicolette KITTAVINY, Loïc MANCHAUD, Jeanne VILOVAR, Gilbert ROUYARD

## **Fête et Cérémonie**

- Président (e) : Loïc MANCHAUD
- Membres : Lucette JACQUES épouse GERAN, Jeanne VILOVAR, Jacqueline LOLIA, Nestor LUCE

## **Vie Scolaire, politique éducative**

- Président (e) : Magalie SALIBUR
- Membres : Thierry TURLET, Fabrice LUCE, Marline ELICE, Gilbert ROUYARD

## **Jeunesse**

- Président(e) : Marline ELICE
- Membres : Loïc MANCHAUD, Laura GUEPPOIS, Ketty DELVER, Jean Marc ACTRY

## **Petite Enfance**

- Président(e) : Eva CLAIRE
- Membres : Solange ANGOSTON, Marline ELICE, Sarah JEAN-

NOËL Magalie SALIBUR

## **Aménagement, Urbanisme et travaux**

- Président(e) : Guy LOSBAR
- Membres : Fabrice LUCE, Patrick BOULOGNE, Ketty DELVER, Gilbert ROUYARD, Jacqueline LOLIA, Jocelyne BOURGUIGNON

## **Fleurissement**

- Président(e) : Fabrice LUCE
- Membres : Nicolette KITTAVINY, Solange ANGOSTON, Marie-Denise COUDAIRE, Jocelyne UNIMON

## **Propreté des espaces publics**

- Président(e) : Ketty DARDOL- MINTOTAUD
- 

# **Revitalisation du Centre-Bourg**

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

## **La place de la Mairie**

Les travaux d'aménagement de la place de la Mairie se poursuivent avec : la rénovation de la Conque de Lambi, , symbole emblématique de la place ainsi que la livraison de la terre végétale ...

Pour rappel, la Ville de Petit-Bourg a lancé les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie dans le cadre du projet

global de redynamisation du Centre-Bourg.

A l'issue des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés : 1 îlot urbain, 1 square dédié à la restauration, une aire de jeu pour enfants, une palmeraie des Arts Urbains, et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.



## **Pourquoi ces travaux ?**

Pour l'équipe municipale et le Maire David NEBOR, il s'agit d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg.

## **La frange urbaine littoral et la Rue Omer Ninine**

Le projet d'aménagement de la Frange Urbaine Littorale et de la rue Omer NININE ambitionne, lui, le retour des Petits-bourgeois sur la promenade littorale en revalorisant la zone comprise entre le port et le carbet, de l'embouchure de « la ravine Onze heures » avec notamment une implantation végétale adaptée, mais aussi un aménagement de la voie optimisant le confort et la sécurité des piétons, tout en participant à l'offre globale de stationnement du centre-ville.



# La zone technique du Port de la Vinaigrerie

Petit-Bourg se verra accueillir le premier port à sec en Guadeloupe. Ce port à sec permettra de stocker des bateaux hors de l'eau, offrant divers avantages. Il préservera les coques contre l'usure et la corrosion, facilitera l'entretien et les réparations, et offrira une meilleure protection contre les intempéries. Ces installations permettront de stocker un grand nombre sur une petite superficie.



## A qui s'adresser ?

### Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



[contact.ville-petitbourg.fr](mailto:contact.ville-petitbourg.fr)



---

# Actes réglementaires du CCAS

L'INSTITUTION

---

# Actes réglementaires de la Ville

L'INSTITUTION

---

## Le budget de la Ville

La Ville de Petit-Bourg a voté son budget primitif 2024 en équilibre avec l'ambition de faire de Petit-Bourg, une Terre d'avenir et une Ville qui se réalise !

### Ce qu'il faut retenir :

Le budget présenté et adopté par les élus s'élève à **62 410 565,69€** dont **44 166 972,05€** en section de fonctionnement et **18 243 593,64€** en fonction investissement.



PETIT-BOURG

# CONNAISSEZ-VOUS LE BUDGET 2024 de la Ville de Petit-Bourg

*Une Terre de jeux 2024, une Terre d'avenir et une ville qui se réalise*



# 62,4

MILLIONS D'EUROS

**44,16**  
MILLIONS(€)

BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT

**18,24**  
MILLIONS(€)

BUDGET  
D'INVESTISSEMENT



# VOTE DU BUDGET 2024 de la Ville de Petit-Bourg

## QUE FAUT-IL RETENIR



- ✗ Non augmentation des impôts
- ✓ L'élargissement de l'assiette fiscale
- ✓ L'augmentation du niveau d'investissement pour développer le territoire

*Petit-Bourg, une Terre d'avenir et une ville qui se réalise*

## Mieux comprendre le budget communal

### Pourquoi est-il important ?

Le budget communal est un document financier qui définit l'ensemble des ressources et dépenses d'une commune pour une année civile. Il s'agit d'un outil de gestion essentiel qui permet aux collectivités locales de planifier et de contrôler

leurs finances. Celui-ci se compose en deux parties principales :

**Budget de fonctionnement** : il regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, telles que les salaires des employés, les fournitures, les services publics,...

**Budget d'investissement** : Il concerne les dépenses et les recettes liées aux projets à long terme, comme la construction de nouvelles infrastructures, l'achat de biens durables, les grands travaux,...

C'est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

## A qui s'adresser ?

### Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01

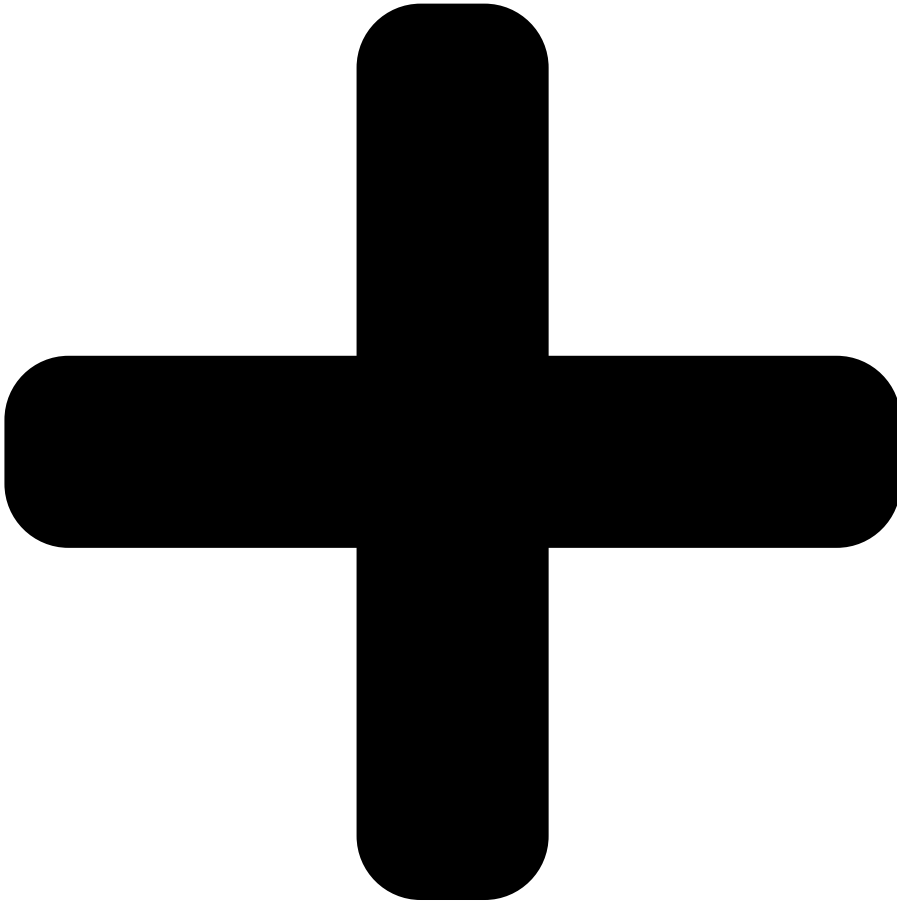


Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



contact@ville-petitbourg.fr





Retrouvez aussi

- [Budget de l'année 2023](#)
- [Compte rendu CM – Vote budget 2023](#)

---

## **Le Maire, David NEBOR**

### **David Nebor, le sens des valeurs et de l'engagement**

Être utile et au service de sa population, c'est tout le sens de l'engagement de David NEBOR, Maire de la Ville de Petit-

Bourg. Un leitmotiv qui le porte depuis l'enfance.

Issu d'un milieu familial équilibré, David NEBOR n'oublie pas d'où il vient. Et il n'est pas prêt à renoncer aux valeurs qui lui ont été inculquées dès son plus jeune âge, pierre angulaire de l'homme qu'il est devenu.

À 55 ans, ce directeur d'urbanisme, désormais Maire de Petit-Bourg, a, d'aussi loin qu'il s'en souviennent, toujours voulu « rendre service et être utile ». Y compris à l'école où il a été chef de classe de la sixième à la terminale.

« J'estime avoir un rôle à jouer dans la construction de la société dans laquelle je vis. C'est le sens de mon engagement, même si cela nécessite un investissement personnel accru. »

Devenu fonctionnaire, il s'est tout naturellement intéressé à la chose publique et à la vie de la cité. « J'estime avoir un rôle à jouer dans la construction de la société dans laquelle je vis. C'est le sens de mon engagement, même si cela nécessite un investissement personnel accru », commente David NEBOR.

Sa famille, et plus précisément son père, lui ont légué le goût du travail, de l'effort et le sens de la famille et de la solidarité. Depuis son entrée en politique en 2008, il s'appuie sur ce socle fondamental pour apporter sa pierre à la construction de Petit-Bourg. En tant que deuxième adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des projets et des services techniques d'abord, puis en tant que maire lorsque Guy LOSBAR a été appelé à de nouvelles fonctions.

« J'ai vu en cette expérience le moyen de mettre en évidence tout ce en quoi je crois. »



## **Redonner de la valeur au service public**

« Il m'a demandé si j'étais prêt pour ça et si je le désirais. J'ai accepté car j'ai vu en cette expérience le moyen de mettre en évidence tout ce en quoi je crois. Mais je dois bien avouer que le poids de la responsabilité chamboule ma vie tant les attentes à mon égard sont importantes », souligne-t-il.

Qu'importe, David NEBOR assume pleinement son rôle qui est « d'assurer le bien-être des administrés et le bon entretien du territoire ». Et ce, même si l'enchevêtrement des compétences des différentes collectivités impose des compromis.

Autre cheval de bataille : redonner de la valeur au service public. « C'est selon moi, le préalable pour qu'élus et fonctionnaires territoriaux retrouvent l'estime de la population », indique le maire.

Ses priorités : ouvrir la Ville de Petit-Bourg sur sa façade maritime. « Je suis persuadé que cette renaissance du bord de mer servira de locomotive à la redynamisation du centre-ville

», argumente David NEBOR.

« J'aimerais que la population croie en l'avenir pour le construire ensemble. Nous devons participer au développement de notre pays. »

## Horaires

Lundi, mardi et jeudi 7h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30

Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

## Écrire au maire de Petit-Bourg

Grâce au formulaire qui suit, vous pourrez rentrer directement en contact avec Monsieur David NÉBOR, Maire de la ville de Petit-Bourg

## Coordonnées



0590 95 38 13



Mairie de Petit-Bourg

Rue Victor Schoelcher

97170 Petit-Bourg

---

## Vos conseillers municipaux



**M. David NEBOR**

Maire



**M. Philippe DEZAC**

1er Adjoint au Maire

Président de la Caisse des Ecoles



**Mme Jocelyne UNIMON**

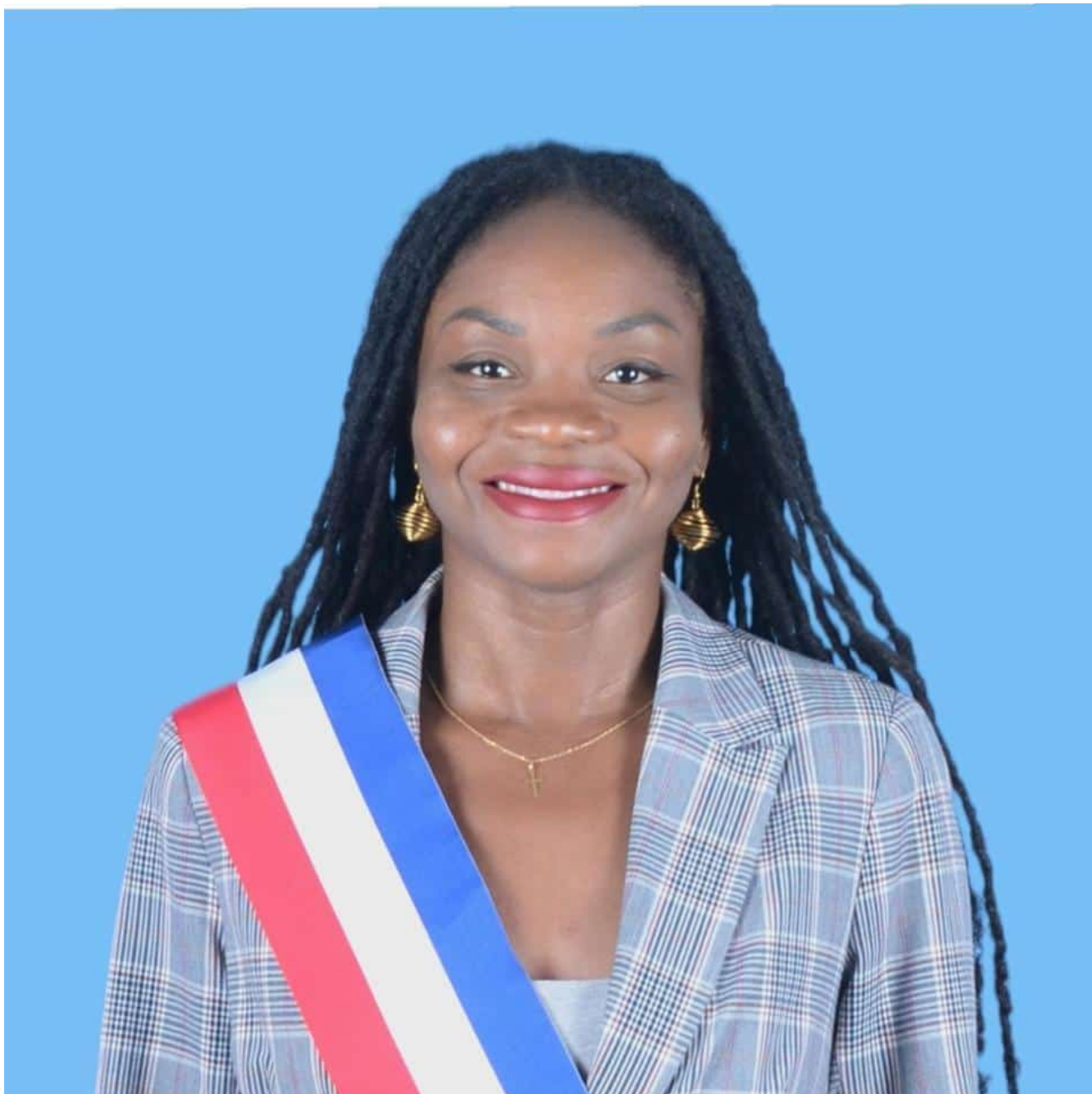
2ème Adjointe au Maire

Présidente du CCAS



**M. Guy LOSBAR**

3ème Adjoint au Maire



**Mme Laura GUEPPOIS**

4ème Adjointe au Maire



**M. Jean-Marc ACTRY**  
5ème Adjoint au Maire





**Mme Jacqueline LOLLIA**  
6ème Adjointe au Maire



**M. Fabrice LUCE**

7ème Adjoint au Maire





**Mme Marline ELICE**  
8ème Adjointe au Maire



**M. Sully LOLIA**

9ème Adjoint au Maire



**Mme Nicole VINCENT**

10ème Adjointe au Maire



**Mme Sarah JEAN-NOËL**  
Adjoint de quartier



**M. Gilbert ROUYARD**  
Adjointe de quartier



**Mme Ursula MARIALE**  
Adjoint de quartier



**Mme Ketty DELVER**

Conseillère Municipale



**M. Patrick BOULOGNE**  
Conseiller Municipal



**M. Loïc MANCHAUD**

Conseiller Municipal



**Mme Magalie SALIBUR**  
Conseillère Municipale



**M. Victor SOLIMAN**  
Conseiller Municipal



**Mme Solange ANGOSTON**  
Conseillère Municipale



**M. Richard COQUITTE**  
Conseiller Municipal



**Mme Sylvianne LUBINO**  
Conseillère Municipale



**M. Cédric CALVADOS**  
Conseiller Municipal



**Mme Ketty DARDOL-MINGOTAUD**  
Conseillère Municipale  
Chargée de la Propreté urbaine



**M. Eddy CHICOT**

Conseiller Municipal  
Chargé de la Sécurité,  
de la Tranquillité Publique



**Mme Marie-Denise COUDAIR**

Conseillère Municipale

Chargée des Affaires électorales et participation citoyenne et  
de la Politique seniors



**M. Rosemond SYLY**

Conseiller Municipal

Chargé de la Préservation et valorisation du littoral



**Mme Nicolette KITTAVINY**

Conseillère Municipale  
Chargée du Développement rural



**M. Emile CASSILINGOM**

Conseiller Municipal  
Chargé de l'Accessibilité



**Mme Kelly JOURAU**  
Conseillère Municipale



**Mme Sonia DEVARIEUX**  
Conseillère Municipale



**Mme Séverine RAMASSAMY-IONAS**

Conseillère Municipale



**M. Manuel DORÉLIEN**  
Conseillère Municipale



**M. David HAMMOUYA**  
Conseillère Municipale



**M. Pascal DELVER**

Conseiller Municipal